



Assemblée générale

Soixante-quatrième session

Documents officiels

Distr. générale
2 mars 2010
Français
Original: anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 40^e séance

Tenue au Siège, à New York, le Vendredi 4 décembre 2009, à 15 heures.

Président : M. Park In-kook (République de Corée)

Sommaire

Point 57 de l'ordre du jour : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement (*suite*)

- a) Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) (*suite*)
- c) Mise en valeur des ressources humaines (*suite*)

Point 55 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (*suite*)

- a) Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance (*suite*)

Point 59 de l'ordre du jour : Vers des partenariats mondiaux (*suite*)

Point 170 de l'ordre du jour : Université des Nations Unies (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 57 de l'ordre du jour : Élimination de la pauvreté et autres questions liées au développement (suite)

a) Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017) (suite)
(A/C.2/64/L.38 et L.56)

Projet de résolution sur la Deuxième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2008-2017)

1. **Le Président** attire l'attention sur le projet de résolution A/C.2/64/L.56, présenté par **M. Mičić** (Serbie), Vice-président de la Commission, sur la base des consultations informelles tenues sur le projet de résolution A/C.2/64/L.38. Le projet de résolution n'a aucune incidence sur le budget-programme. Il conclut que la Commission est prête à renoncer à la règle des 24 heures prévue à l'article 120 du règlement intérieur.

2. *Le projet de résolution A/C.2/64/L.56 est adopté.*

3. **M. Islam** (Bangladesh) dit que les crises mondiales entraînent actuellement des millions de personnes supplémentaires dans l'extrême pauvreté. En réponse à ce sombre scénario, les États Membres ont parlé d'une seule voix en adoptant le projet de résolution.

4. Le Bangladesh plaide en faveur des mesures prises par les Nations Unies pour lutter contre la pauvreté car il ne s'agit pas de charité mais de la responsabilité de chacun des États Membres et de l'Organisation dans son ensemble. En outre, les efforts de développement de nombreux pays ont été interrompus mais le premier des objectifs de développement pour le Millénaire – éliminer la pauvreté – reste une priorité absolue. Il est réconfortant de voir que la lutte contre la pauvreté continue à susciter beaucoup d'intérêt : il espère que ceci continuera à être le cas pendant la phase de mise en œuvre.

5. *Le projet de résolution A/C.2/64/L.38 est retiré.*

c) Mise en valeur des ressources humaines (suite)
(A/C.2/64/L.34 et L.51)

Projet de résolution sur la mise en valeur des ressources humaines

6. **Le Président** attire l'attention sur le projet de résolution A/C.2/64/L.51, présenté par **M. Mičić** (Serbie), Vice-président de la Commission, sur la base des consultations informelles sur le projet de résolution A/C.2/64/L.34. Le projet de résolution n'a aucune incidence sur le budget-programme.

7. **M. Mičić** (Serbie), Vice-président de la Commission, signale quelques modifications de forme mineures au projet de résolution.

8. *Le projet de résolution A/C.2/64/L.51, tel qu'amendé oralement, est adopté.*

9. *Le projet de résolution A/C.2/64/L.34 est retiré.*

Point 55 de l'ordre du jour : Mondialisation et interdépendance (suite)

a) Rôle des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance (suite)
(A/C.2/64/L.16)

Projet de résolution sur un nouvel ordre économique international

10. **Le Président** attire l'attention sur le projet de résolution A/C.2/64/L.16, présenté par la délégation du Soudan au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Le projet de résolution n'a aucune incidence sur le budget-programme; un vote enregistré est demandé.

11. **M. Sammis** (États-Unis d'Amérique) dit que sa délégation appuie l'objectif visant à aller vers un monde dans lequel toutes les nations bénéficieraient des avantages d'une croissance économique durable; cet objectif ambitieux exigerait une étroite coopération entre tous les États Membres. Les Nations Unies doivent offrir un cadre approprié pour gérer les besoins du monde actuel complexe et encourager des progrès dans le monde en développement. Toutefois, le projet de résolution à l'examen ne réussit pas à offrir des idées novatrices susceptibles de dégager un consensus au sein de la Commission. Sa délégation a donc demandé l'enregistrement du vote et s'abstiendra.

12. *Il est procédé à un vote enregistré sur le projet de résolution A/C.2/64/L.16.*

Pour :

Afghanistan, Afrique du Sud, Angola, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Bahamas, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie (États plurinationale de),

Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Cap Vert, Chili, Chine, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Dominique, Egypte, El Salvador, Emirats arabes unis, Equateur, Erythrée, Fédération de Russie, Fidji, Gabon, Ghana, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, Honduras, Iles Marshall, Iles Salomon, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kirghizistan, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République dominicaine, République démocratique populaire lao, République populaire démocratique de Corée, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-Grenadines, Samoa, Sénégal, Singapour, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tadjikistan, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Contre :

Aucune.

Abstentions :

Albanie, Allemagne, Andorre, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse, Timor-Leste, Turquie, Ukraine.

13. *Le projet de résolution A/C.2/64/L.16 est adopté avec 108 voix pour, aucune contre et 52 abstentions.**

14. **M^{me} Gervasi** (Pérou) déclare que sa délégation a voté en faveur du projet de résolution malgré ses réserves concernant la référence aux résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI) adoptées par l'Assemblée générale en 1974, au moment où les flux du commerce et des investissements, le développement technologique et les migrations qui caractérisent le contexte économique actuel n'existaient pas. Ces caractéristiques ont permis à de nombreux pays de se développer sur le plan économique mais le nouvel ordre économique passe maintenant par une crise sérieuse qui a ses origines dans le système financier et, par conséquent, des solutions doivent également être recherchées au niveau de ce système. Les États Membres doivent éviter de se tourner vers le protectionnisme qui arrêterait le développement.

15. **M^{me} Belfrage** (Suède), s'exprimant au nom de l'Union européenne, des pays candidats la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, de pays en cours de stabilisation et d'association l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et le Monténégro et, de plus, la Géorgie, la République de Moldova et l'Ukraine, déclare que, dans le contexte de crises actuel, les références aux résolutions de 1974 sont obsolètes et hors de propos et n'aident pas à relever les défis du monde globalisé. Elle ne peut appuyer les tentatives de retour en arrière et à des débats dépassés qui risquent de marginaliser la contribution des Nations Unies aux efforts déployés au niveau international pour résoudre les problèmes mondiaux.

16. L'Union européenne s'est sérieusement engagée à essayer de trouver un compromis possible, en faisant en sorte que la résolution reflète la situation mondiale et les progrès accomplis dans le domaine de la coopération économique internationale et des partenariats. Il est regrettable que quelques autres partenaires ne soient pas prêts à aller de l'avant. Un grand nombre des questions de fond évoquées dans la résolution sont traitées de façon plus constructive et efficace dans d'autres résolutions de ce groupe.

17. L'Union européenne est fermement convaincue que la croissance économique devrait être plus juste, durable et plus inclusive. Pour que le monde offre plus

* La délégation du Togo a ultérieurement informé le Secrétariat qu'elle avait l'intention de voter en faveur du projet de résolution.

de possibilités et moins d'inégalités, il faut des politiques plus efficaces en matière de commerce, d'investissement et de développement, des cadres sociaux forts et une structure commune de gouvernance mondiale fondée sur la coopération entre pays développés, émergents et en développement.

18. L'Union européenne se félicite de la réaction des Nations Unies à la crise financière et économique, notamment des neuf initiatives du Conseil des Chefs de secrétariat et de la mise en place, en septembre, du « Global Impact and Vulnerability Alert System » (dispositif d'alerte à l'impact global et à la vulnérabilité) qui permettrait de surveiller de près les incidences de la crise.

19. Beaucoup a été fait pour promouvoir la participation des pays en développement dans les institutions financières internationales et leur permettre de mieux se faire entendre. Le résultat de la réunion du Comité du développement de la Banque mondiale, le 26 avril 2009, en particulier sa déclaration sur les mesures visant à aider les pays en développement à réagir à la crise et son accord pour accélérer les travaux relatifs à la deuxième phase de la réforme de la Banque en matière de gouvernance afin d'arriver à un accord au printemps 2010, est louable. De même, le Fonds monétaire international est intervenu pour fournir des ressources supplémentaires afin de stabiliser les marchés et restaurer la confiance dans le système financier international.

20. Le système international est radicalement différent de ce qu'il était en 1974 lorsque les Nations Unies comptaient seulement 138 Membres. L'année dernière en particulier, il faut le reconnaître, un effort considérable a été fait pour réformer le système international afin qu'il soit mieux adapté à la situation.

21. L'Union européenne s'efforce d'améliorer l'efficacité de son aide sur la base des principes énoncés dans le Programme d'action d'Accra, collaborer en matière de gouvernance, de stabilité et d'égalité des sexes et promouvoir une économie mondiale ouverte et des institutions internationales plus efficaces et plus inclusives.

22. **M. Gálvez** (Chili) déclare que sa délégation a voté en faveur du projet de résolution parce qu'elle souscrit à l'objectif visant à réformer l'ordre économique international pour le rendre plus inclusif et favorable aux politiques de développement des pays en développement. L'ordre économique serait ainsi plus

juste et plus équitable et favoriserait la coopération internationale. La Déclaration et le Programme d'action de 1974 comportent des aspects positifs; ils ont cependant été actualisés et améliorés en 2002 par le Consensus de Monterrey de la Conférence internationale sur le financement du développement et la décision de le mettre en œuvre prise à la récente réunion de Doha, ce qui constitue ainsi une base plus constructive pour traiter cette question.

23. **M. Rengifo** (Colombie) déclare que sa délégation a voté en faveur du projet de résolution. Les États Membres devraient avoir pour objectif permanent de rechercher un ordre international équitable favorisant la justice et la coopération, en harmonie avec le contexte économique international en évolution. Il comprend donc que les références aux résolutions de 1974 se limitent aux principes généraux qui y sont énoncés. Le programme macroéconomique et de développement des Nations Unies doit être constamment adapté pour faire face aux problèmes actuels et futurs. Les tentatives d'établissement d'un ordre économique international plus équitable doivent s'appuyer sur les accords existants, notamment les Objectifs de développement pour le Millénaire et le Consensus de Monterrey.

24. **M. Adler** (Canada) dit que sa délégation est déçue du fait que, une fois de plus, un projet de résolution qui reprend en grande partie la teneur de la résolution 63/224 de l'Assemblée générale figure à l'ordre du jour. A la suite des crises actuelles et des problèmes persistants, le Canada est fermement convaincu que les Nations Unies devraient en priorité redoubler d'efforts pour atténuer leur impact sur le développement. Le Canada regrette donc que la résolution ne complète pas les efforts multilatéraux déployés pour traiter à la fois les causes et les conséquences des différentes crises, en particulier le document final de Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, à Doha, et la Conférence des Nations Unies sur la crise économique et financière mondiale et son incidence sur le développement, ainsi que les activités productives menées dans différentes enceintes sur un certain nombre de questions incontournables, notamment la sécurité alimentaire. En demandant aux États Membres de coopérer en vue d'instaurer un nouvel ordre économique international, la résolution a semé la confusion et envoyé des messages

contradictoires au sujet de l'appui que devraient apporter les Nations Unies pour affronter les divers problèmes mondiaux auxquels les États Membres doivent conjointement faire face. Le Canada soutient pleinement le programme de développement des Nations Unies, notamment le rôle qu'il doit jouer pour trouver une solution à l'incidence des crises sur le développement économique. Il est indispensable que les États Membres collaborent de façon ciblée et efficace pour qu'il puisse remplir ce rôle. Malheureusement, la résolution va à l'encontre de ces efforts et c'est la raison pour laquelle le Canada s'est abstenu lors du vote.

25. **M. Cossío** (Cuba) dit que, si 35 ans plus tard la pauvreté augmente, l'exclusion subsiste et le sous-développement persiste, c'est parce que le nouvel ordre économique international ne soutient pas le développement. Les principes énoncés dans la Déclaration concernant la création d'un Nouvel ordre économique international, reconnus dans la résolution importante qui vient d'être adoptée, sont notamment les suivants : égalité souveraine des États, autodétermination de tous les peuples, coopération la plus large possible entre tous les États Membres de la communauté internationale en vue d'éliminer les disparités existantes et assurer la prospérité de tous, promotion du développement et de flux adéquats de ressources réelles aux pays en développement en garantissant des conditions propices au transfert de ressources financières à ces pays, en leur donnant accès aux réalisations scientifiques et technologiques modernes et en renforçant la coopération économique, commerciale, financière et technique entre eux grâce à des mesures individuelles et collectives. De l'avis de Cuba, ces principes énoncés il y a 35 ans correspondent toujours à la réalité du monde d'aujourd'hui.

Point 59 de l'ordre du jour : Vers des partenariats mondiaux (suite) (A/C.2/64/L.14/Rév.1)

Projet de résolution sur les partenariats mondiaux

26. **Le Président** attire l'attention sur le projet de résolution A/C.2/64/L.14/Rév.1, et déclare qu'il n'a aucune incidence sur le budget-programme.

27. **M. Rutgeron** (Suède) fait part de quelques modifications formelles mineures au projet de résolution. Les délégations des pays suivants : Angola, Australie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine,

Brésil, Cap Vert, Colombie, El Salvador, Guinée, Haïti, Israël, Japon, Malawi, Mexique, Monaco, Mozambique, Nigeria, Panama, République de Corée, République dominicaine, Rwanda, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-Grenadines, Singapour, Suisse, Uruguay et Zambie se joignent aux auteurs du projet de résolution.

28. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire) informe la Commission que les délégations de l'Erythrée et du Mali souhaitent aussi s'associer aux auteurs du projet de résolution.

29. *Le projet de résolution A/C.2/64/L.14/Rév.1, tel qu'il a été modifié oralement, est adopté.*

Point 170 de l'ordre du jour : Université des Nations Unies (suite) (A/C.2/64/L.55)

Projet de résolution sur les amendements à apporter à la Charte de l'Université des Nations Unies

30. **Le Président** attire l'attention sur le projet de résolution A/C.2/64/L.55 et dit qu'il n'a aucune incidence sur le budget-programme.

31. **M. Weidling** (Allemagne) déclare que, outre les auteurs du projet de résolution figurant sur la liste, les délégations suivantes souhaitent également s'associer à ce projet : Autriche, Bahamas, Croatie, Danemark, Djibouti, Estonie, États-Unis d'Amérique, France, Gabon, Guatemala, Guinée, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Mexique, Mongolie, République slovaque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Serbie, Sierra Leone, Singapour, Slovénie, Suède, Venezuela (République bolivarienne du) et Zambie.

32. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire) informe la Commission que les délégations suivantes souhaitent également parrainer le projet de résolution : Arménie, Cap Vert, Chili, Belgique, Bulgarie, El Salvador, Equateur, Iles Salomon, Indonésie, Malawi, Malte, Mozambique, Népal, Niger, Timor-Leste et Tunisie.

33. *Le projet de résolution A/C.2/64/L.55 est adopté.*

34. **M. Hayashi** (Japon) dit que le fait de permettre à l'Université des Nations Unies de créer un programme d'enseignement universitaire supérieur est un pas important qui bénéficiera tant aux États Membres développés qu'à ceux en développement.

35. **M. Coicaud** (Université des Nations Unies) remercie les États Membres de leur soutien.

La séance est levée à 16 h 05.